

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 octobre 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 11 octobre 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer une subvention à l'école de Wintzenheim-Kochersberg pour un montant de 455 € pour les enfants, habitant la commune, des classes de CP et CE1-CE2 pour une classe de découverte au Centre Bel-Air à Quieux du 17 au 21 décembre 2012. Il s'agit de participer à hauteur de 7 € par enfant (au nombre de 13) et par jour : $7 \times 13 \times 5 = 455$ €. Il décide également d'attribuer une subvention pour un montant de 315 € à l'école de Fessenheim-le-Bas pour les enfants, habitant la commune, des classes de CE2-CM1 et CM2 pour une classe de voile à Plobsheim 29 avril au 3 mai 2013. Il s'agit de participer à hauteur de 7 € par enfant (au nombre de 9) et par jour : $7 \times 9 \times 5 = 315$ €. Cette subvention sera versée sur le budget 2013.

2° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire de la communauté de communes qui sera issue de la fusion des Communautés de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland selon le tableau disponible au secrétariat de la mairie.

3° Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications de voiries proposées par la Commission Communale d'Aménagement Foncier dans le cadre du remembrement de la commune, telles qu'elles figurent dans le plan consultable au secrétariat de la mairie.

4° Le conseil municipal, à l'unanimité de présents, décide d'attribuer le marché public des travaux connexes relatifs à l'aménagement foncier de la commune à l'entreprise RAUSCHER (Adamswiller) pour un montant HT 73 407,96 €. Il décide de ne pas réaliser la tranche conditionnelle et autorise le maire à signer le marché et tout autre document nécessaire.

5° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, modifie le budget principal conformément à la proposition du maire, à savoir :

Virements de crédits aux comptes de **dépenses d'investissement** suivants :

Crédits à ouvrir	Article 202 Elaboration / modification du PLU	+ 3 000 €
Crédits à réduire	Article 2151 Réseaux de voirie	- 3 000 €

La section d'investissement reste équilibrée à un montant inchangé de 425 502 € et la section de fonctionnement à un montant inchangé également de 216 365 €.

6° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, modifie le budget annexe conformément à la proposition du maire afin d'annuler les mandats pris en 2011 pour l'achat de terrains sans avoir pu récupérer la TVA. Cette opération permettra la récupération de 17 563 € de TVA.

Création de crédits supplémentaires aux comptes suivants :

Fonctionnement :

Dépenses	Article 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 156 032 €
Recettes	Article 773 Mandats annulés sur exercices antérieurs	+ 156 032 €

Investissement :

Dépenses	Article 2111 Achats de terrains	+ 130 500 €
Recettes	Article 1641 Emprunts en unités monétaires de la zone euro	+ 130 500 €

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 12 octobre 2012.

Le Maire,
Alain NORTH